

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 13 mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250313-DEL13032025_03-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Éliane Barbier-Humeau
Roger Clay, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

DEL13032025-03

**VENTE D'UN BIEN REFORME
SUR LE SITE DE VENTES AUX ENCHERES EN LIGNE AGORASTORE**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL17062021-02 prise par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 17 juin 2021 portant sur l'adhésion du CCAS à la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE, permettant la vente en ligne de biens mobiliers réformés,

Considérant l'adhésion du CCAS à la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE, permettant la vente en ligne de biens mobiliers réformés,

Considérant que cette organisation permet de valoriser et recycler les matériels devenus inutiles et génère en toute transparence une source de recettes,

Considérant que le CCAS a procédé au renouvellement d'un véhicule de son parc automobile,

Considérant que la vente de ce véhicule représente une opportunité de réemploi pour la population et une ressource pour le budget du CCAS (prix de départ fixé à 1 500 €),

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé

– D'approuver le principe de vente du véhicule désigné ci-après :

→ **CITROEN C3 (GNV) – 2346 SN 58 (mise en service le 01/08/2008)**

– D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

